



## LA LETTRE DU Cedre

Publication mensuelle d'information  
du centre de documentation de recherche  
et d'expérimentations sur les pollutions  
accidentelles des eaux

ISSN : 1961 - 9553

### N° 188 - événements de février 2011

#### Intervention

Outre une participation à un exercice organisé par le MIC, le PC s'est penché sur la biodégradabilité en conditions hivernales d'un plastifiant, le di-isononyl phtalate, déversé dans un étang. Afin de tester la partie « communication » de CECIS (Système commun de communication et d'information d'urgence) dans le cas d'une pollution marine, le MIC a organisé les 15 et 16 février un exercice invitant les États membres à répondre à une requête fictive de demande de moyens. 22 états côtiers ainsi que l'AESM ont répondu présent. Le PC Intervention du Cedre a donc saisi cette opportunité pour utiliser cet outil informatique. Suite à ce premier test, un ingénieur du service participera à un exercice « papier » les 28 et 29 mars prochains, à Bruxelles.

#### En bref

##### VISITES

Le 14, visite de deux conseillers techniques de l'ITOPF

##### AGENDA

Il est encore possible de s'inscrire à la

- ▶ **Journée d'information du Cedre** « Le futur de l'emploi des dispersants »  
17 mars 2011, INHESJ, Paris  
[Programme et bulletins d'inscription](#)
- ▶ **Safer Seas** « Pour des mers plus sûres et plus propres »  
10-13 mai 2011, Quartz, Brest
- ▶ **International Oil Spill Conference (IOSC)**  
23-26 mai 2011, Portland, Oregon, USA

#### Conférence à Québec

Le Cedre a été invité par l'Institut Maritime du Québec et la Garde côtière canadienne à présenter « l'expérience française des accidents de chimiquiers » lors d'une conférence organisée à Québec les 2 et 3 février. Cette rencontre, qui a rassemblé une trentaine de conférenciers canadiens et internationaux, fut également l'occasion de discuter avec des représentants de la garde côtière américaine et de la NOAA des suites de la pollution dans le **golfe du Mexique**. Il apparaît qu'un important travail d'analyse reste encore à faire pour comprendre les effets et les conséquences du traitement aux dispersants en surface et à la source du rejet. Le bilan du pétrole déversé (oil budget) : parties dispersée, évaporée, récupérée, brûlée... suscite apparemment encore de nombreux débats pour ne pas dire de controverses. Une réflexion interservices va être lancée en vue de réévaluer la politique nationale d'emploi des dispersants aux États-Unis. Un lien est possible avec le programme sur Internet de la conférence [Passeport Maritime](#).

#### Forage d'exploration pétrolière au large de la Guyane

Par arrêté ministériel du 29 mai 2001, un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Guyane maritime » avait été accordé par le Préfet de Guyane à la société *Planet Oil Ltd* pour une durée de 5 ans. Par arrêté en date du 2 juillet 2007, ce permis avait été muté et prolongé au profit de la société *Hardmann Petroleum France SAS* qui a déclaré en date du 26 novembre 2010 son intention de réaliser un forage d'exploration dit « *Guyane Maritime Eastern Slope 1* » et désigné la société *Tullow Oil Plc* comme responsable de la conduite de ces travaux. Le Cedre a répondu aux nombreuses interrogations de la société Tullow Oil Plc dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact et du plan d'urgence qu'elle devait fournir à la DEAL Guyane et à la **DRIRE** Aquitaine en vue de l'obtention de l'autorisation préfectorale de forage. A l'heure où nous écrivons ces lignes, faisant suite aux avis émis par les différents services et organismes consultés et au rapport de la DEAL Guyane en date du 28 février 2011, la préfecture de Guyane a publié l'arrêté préfectoral N°370 SG/2D/2B du 3 mars 2011 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n°40-1/SG/2D/2B/ENV du 13 janvier 2011 « donnant acte à la société *Hardman Petroleum France SAS* de sa déclaration d'ouverture de travaux de recherches minières et édictant des prescriptions générales » ainsi que des prescriptions techniques relatives aux travaux. Le titre V de cet arrêté fixe les dispositions pour la protection du milieu marin. La plateforme *ENSCO 8503*, battant pavillon du Liberia, avec 99 membres d'équipage est arrivée en Guyane fin février. Le forage d'une longueur de 4300 m se fera par 2000 m de profondeur d'eau, à 153 km de la côte. Le démarrage des opérations de forage devrait avoir lieu le 30 juin 2011. Rappelons enfin que *Tullow Oil* est membre des coopératives pétrolières **OSR** et **CCA**.

#### Exercice au Gabon

Dans le cadre de leur programme de soutien aux pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest, le **GI-Wacaf** et l'**OMI/PIECA** ont planifié, avec les autorités gabonaises, la réalisation d'un exercice national de lutte contre les pollutions au mois de mai 2011. Le Cedre, consulté et retenu par le **GI-Wacaf** pour la préparation et l'animation de cet exercice a missionné le responsable de l'équipe Plans et Audits pour une semaine de travail et de rencontres à Libreville et Port-Gentil, afin

d'en faciliter l'organisation. Les industriels et les services de l'État gabonnais seront amenés à tester leurs outils et procédures respectives dans un but d'amélioration constante.

## Produits validés par le laboratoire

- Le dispersant SUPERDISPERSANT-25, commercialisé par *Oil Slick Dispersants Limited* - UK, a été inscrit sur la liste des produits dispersants validés par le laboratoire du *Cedre* pour un usage en mer contre les pollutions accidentelles par produits pétroliers. La liste complète est disponible sur [www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)
  - Deux nouveaux absorbants flottants, le CORKSORB G01006 et CORKSORB G02025, pour le compte de *Amorim Isolamentos S.A.* - Portugal, figurent sur notre liste des produits absorbants utilisables en mer ou sur plan d'eau intérieure. La liste complète est disponible sur [www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)
- L'inscription sur les listes du *Cedre* des produits de lutte antipollution est acquise pour une durée de 3 ans à compter de la remise des résultats par le *Cedre* et reconduite sur demande du bénéficiaire pour autant que le produit et les critères de la procédure n'aient pas été modifiés.

## Visite de la société Vigie Aviation

Le 10 février, deux ingénieurs du *Cedre* se sont rendus à Pluguffan dans les locaux de la société Vigie Aviation, qui propose des services de surveillance et d'observation aériennes. Cette entreprise dispose d'un avion DA42 Guardian équipé d'une caméra visible et infrarouge. Les conditions météorologiques du jour nous ont malheureusement empêchés de voler.

## Norvège : du pétrole dans un parc marin

Le 17 février, le porte-conteneurs islandais *Godafoss*, avec 430 conteneurs et 800 t de fioul à bord, s'est échoué au sud de la Norvège, au coeur du seul parc naturel marin du pays. Dès le lendemain, malgré l'intervention rapide des gardes-côtes norvégiens et l'aide de la garde-côtière suédoise, une quantité inconnue de fioul s'est échappée des réservoirs, atteignant l'île d'Aker. Le renflouement a démarré moins d'une semaine après l'accident et la récupération du fioul, rendue difficile par la glace, le brouillard et le froid, est en cours. Près de 200 oiseaux ont été victimes de ce déversement.

## Rhin : fuite d'acide sulfurique

Un bateau-citerne double-coque, le *Waldhof*, transportant 2 000 t d'acide sulfurique, a chaviré pour une raison inconnue, le 19 janvier, entre Coblenze et Mayence (Allemagne), près du rocher de la Lorelei. C'est un endroit particulièrement dangereux, à cause d'un fort courant et de l'étroitesse du fleuve. Deux membres d'équipage sont portés disparus et la navigation a été suspendue pendant environ 3 semaines, bloquant plus de 400 bateaux en amont. Aucune fuite d'acide sulfurique n'a été détectée. Le *Waldhof* a été renfloué, le 13 février, avec difficultés, notamment en raison des hautes eaux du fleuve. Quatre grues auront été nécessaires à sa stabilisation et à son renflouement permettant la reprise sans restriction de la navigation sur le Rhin.

## Iran : fuite d'un oléoduc

Début février et rapporté le 5, 500 hectares de terres cultivées et une vingtaine de kilomètres de côtes du golfe arabo-persique, dans le sud de l'Iran, ont été pollués, suite à une explosion suivie d'une rupture d'un oléoduc vieillissant dans le port de Deylam. Des opérations de nettoyage ont été engagées et devraient durer environ 2 mois.

## Equateur : amende record

Le groupe pétrolier américain Chevron a été condamné le 14 février, par un juge équatorien, à une amende de huit milliards de dollars pour dommages à l'environnement, presque le double de l'ancien record, détenu par ExxonMobil, pour la pollution de l'*Exxon Valdez*. Il ne s'agit pas ici de pollution marine accidentelle, mais de pollution chronique des sols et des cours d'eau, causée par l'activité en Equateur de Texaco, société appartenant au groupe Chevron. Ce dernier a déposé un recours le 17 février ayant pour effet de suspendre l'exécution du jugement.

## Azerbaïdjan : cures thermales au pétrole

Le Télégramme du 16 février signale aux personnes souffrant d'arthrite des cures thermales dans la ville de Naftalan, avec bain de 10 minutes dans du brut à 40° contenant du naphthalène, qui ferait des merveilles. L'article précise que les baigneurs ignorent tranquillement le risque cancérigène, malgré les mises en garde des experts étrangers.

[Se désabonner de la lettre du Cedre](#)

Un geste pour la planète, n'imprimez pas vos messages !

[Informations légales](#)

[Nous contacter](#)